



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 16 octobre 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

10 octobre 2025

DATE D'AFFICHAGE

10 octobre 2025

Etaient présents : 19

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN,
CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 07

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à Mme COMBA
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
Mme COUESNON avait donné procuration à Mme ABADIE

Absents : 01

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-06-06

**Modification statutaire du SIVOM Saurune Ariège Garonne :
Eau potable : extension du périmètre d'intervention du syndicat à
certaines communes du Muretain Agglo
Modification de la représentation des membres.**

Mr le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM Saurune Ariège Garonne du 17
septembre 2025 acceptant :



Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

17/10/25

Berser
Peuvault

ID : 031-213104219-20251016-DEL2025_06_06-DE

- pour une date d'effet souhaitée au 1/1/2026, l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM pour la compétence « eau » (recouvrant les trois missions : A1 production d'eau potable/ A2 transport et stockage vers des réservoirs /A3 distribution au moyen d'un réseau de canalisations jusqu'au branchement et aux compteurs des usagers), pour la communauté d'agglomération « Le Muretain agglo » aux communes suivantes : Bonrepos sur Aussonnelle (dans l'hypothèse où cette commune ne serait pas sortie du Muretain Agglo au 1/1/2026 comme prévu), Bragayrac, Empeaux, Le Fauga, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose Lacasse, Sabonnères, Saiguède, Saint Clar de Rivière, Saint Hilaire, Saint Lys et Saint Thomas.

- la modification correspondante des statuts (article 3) dans ses deux versions, selon que la commune de Bonrepos sur Aussonnelle sera ou non sortie du Muretain Agglo au 1/1/2026 (procédure de l'article L 5211-20 du CGCT)

- la modification de la représentation des membres du syndicat et la modification de l'article 6 des statuts (procédure de l'article L 5212-7-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

- **APPROUVE** l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM Saurdune Ariège Garonne comme votée par celui-ci,

- **APPROUVE** la modification de la représentation des membres du syndicat comme votés par celui-ci.

- **APPROUVE** la modification des statuts dans ses deux versions, telles que votées par le SIVOM.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 16 octobre 2025
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

